



DO. est/SDT/DRA/ /2022

Alger le : 30.08.2022

A
ENERGY PHONE

Objet : Mise en demeure.

J'ai le regret de vous mettre en demeure, par rapport à votre absence pour l'ouverture des travaux de MODERNISATION SR CRO FDT 4 sous ODS N°820/2022, et cela en date du 16/08/2022, l'invitation vous a été communiqué par mail en date du 12 août 2022

A cet effet, vous êtes tenu de vous présenter pour débiter les travaux dans un délai de 48 heures de la date de réception du présent courrier.

En l'absence de réponse de votre part, je me verrai contraint de faire constater par huissier justice le non respect du marché et l'abandon du chantier définitif et entamer les procédures réglementaires.

Directeur Opérationnel des
Télécommunications d'Alger Est
Signé: NOUARY Hamid

